

*Se libérer
Avancer
Rayonner*

Dossier d'inscription

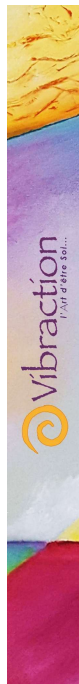
Cursus certifiant TBT — Trauma Buster Technique

Le dossier comprend :

- 1 Document d'information sur la TBT
- 2 Présentation du cursus certifiant
- 3 Formulaire d'inscription / contrat de formation
- 4 Déclaration d'engagement et de consentement
- 5 Conditions générales

Merci de lire l'ensemble du dossier avant signature.

*Plus d'humain
pour un monde plus libre*



TBT — Trauma Buster Technique

Informations générales sur la technique et ce qu'elle permet

Une technique pour travailler sur les symptômes liés à un choc, un traumatisme ou un événement douloureux

Origine de la TBT

La Trauma Buster Technique (TBT) a été développée par **Rehana Webster, BSc en biologie et anthropologie, EFT Founding Master et NLP Master**. Son expérience dans le système carcéral néo-zélandais l'a conduite à travailler auprès de personnes confrontées à différentes formes de traumatisme.

À partir de cette expérience, elle a associé la stimulation de points de méridiens basée sur l'EFT à des techniques multisensorielles issues de la Programmation Neuro-Linguistique (PNL).

Elle a également largement œuvré à transmettre la TBT dans des contextes humanitaires et auprès de populations confrontées à la guerre, aux déplacements, aux violences et à des événements traumatiques majeurs.

La TBT est une technique dite « cerveau/corps » qui s'inscrit dans le champ des approches brèves. Elle vise à neutraliser les effets d'un traumatisme et à réduire, voire éliminer, les symptômes du stress post-traumatique.

Qu'est-ce qu'un traumatisme ?

Dans l'approche TBT, un traumatisme peut être un événement important ou apparemment plus petit : un accident, une situation choquante, quelque chose dont on a été témoin, des paroles entendues ou tout autre vécu ayant provoqué une réaction corporelle négative encore présente aujourd'hui.

Un événement peut être terminé depuis longtemps et pourtant continuer à influencer le corps, les émotions, les réactions ou le quotidien. Certaines manifestations peuvent se réactiver lorsque quelque chose rappelle l'événement, consciemment ou non.

Exemples de manifestations pouvant persister (symptômes de stress post-traumatique)

Manifestation	Comment cela peut se vivre
Flashbacks	Souvenirs incontrôlables, images qui reviennent, cauchemars ou impression de revivre certaines parties de l'événement.
Hypervigilance	Surveillance constante de l'environnement, sursauts, difficultés de concentration ou de sommeil, irritabilité, sentiment de rester en alerte.
Dissociation / évitement	Détachement, difficulté à se remémorer tout ou partie de l'événement, évitement de lieux, personnes, conversations, activités, objets ou odeurs associés au traumatisme.

L'importance d'un traumatisme ne se mesure pas à sa gravité apparente.

Par exemple, une moquerie vécue à l'école peut laisser une empreinte pendant de nombreuses années et avoir encore un impact sur les réactions ou les comportements à l'âge adulte, alors qu'un événement objectivement plus grave peut être traversé sans laisser d'impact durable.

Un événement peut nous marquer durablement... mais avec **le bon soutien**,
il est possible de se libérer, de retrouver de l'élan, de la joie et de se reconnecter à soi.

TBT — Trauma Buster Technique

Informations générales sur la technique et ce qu'elle permet



La méthode

Lors d'un événement choquant ou marquant, le souvenir peut rester associé à des images, des sons, des mots, des sensations et à des réactions physiques, psychiques et émotionnelles.

**La TBT s'adresse à l'événement traumatisant lui-même,
et non aux réactions ou aux comportements qui en découlent.**

Lors d'une séance, l'accompagnement se déroule de manière structurée à partir de quelque chose que la personne aimerait changer, d'un mal-être, d'une réaction ou d'une douleur physique. Le travail permet ensuite de préciser la partie de l'événement qui reste encore active aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas changer ce qui a été vécu, mais nous pouvons modifier la manière dont cette expérience est structurée et remémorée.

La TBT travaille sur la structure du souvenir, son organisation sensorielle — ce qui a été vu, entendu et ressenti — ainsi que sur les réactions corporelles qui y sont associées.

Ce qui a été vécu est abordé sous différents angles, sans analyse, sans interprétation et sans jugement, afin de permettre aux sensations, aux émotions et aux ressentis de se dissocier progressivement du souvenir.

Au fil du travail, la personne revient brièvement au souvenir et observe ce qui change dans son vécu et dans ses réactions.

Après un travail avec la Trauma Buster Technique, elle peut se sentir libérée de ce souvenir douloureux, retrouver un état de calme, davantage d'énergie, de liberté et une meilleure gestion du stress.

L'événement fait toujours partie de son histoire, mais il cesse d'avoir le même impact.

À qui s'adresse la TBT ?

La TBT s'adresse à toute personne, enfant, adolescent ou adulte, qui souhaite se libérer de l'impact d'un choc, d'un traumatisme ou d'un événement douloureux, qu'il soit ancien ou récent, petit ou grand, vécu directement ou indirectement.

Elle peut être particulièrement pertinente lorsque certains souvenirs, sensations, réactions, peurs, tensions, douleurs physiques ou comportements continuent à se manifester dans le quotidien, parfois même sans que l'on fasse immédiatement le lien avec l'événement d'origine.

Vous souhaitez en savoir plus ou poser une question ? Écrivez-moi directement sur WhatsApp.

Formation certifiante de praticien·ne en TBT — Trauma Buster Technique

Formation continue reconnue ASCA, école N°2360 et conçue en adéquation avec les critères RME

Plusieurs sessions par année • Suisse Romande

Parcours certifiant d'environ trois mois

Une technique structurée pour travailler sur les traumatismes

La TBT — Trauma Buster Technique est une technique structurée développée par Rehana Webster (EFT Founding Master et NLP Master). Elle permet de travailler à partir d'un événement douloureux, choquant ou traumatisant, mais aussi à partir d'une difficulté actuelle pouvant servir de porte d'entrée vers un vécu ou un événement associé.

Le travail ne repose pas sur l'interprétation. Le questionnement aide à clarifier la situation, préciser la cible et distinguer l'axe de travail pertinent avant d'appliquer le protocole.

À qui s'adresse la formation ?

- Thérapeutes
- Praticiens en médecines complémentaires
- Psychologues et psychothérapeutes
- Coachs de vie
- Professionnels de la santé et de la relation d'aide
- Professionnels de l'accompagnement / du bien-être

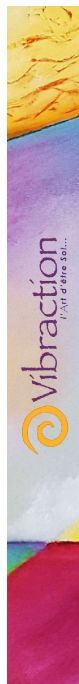
La formation ne nécessite aucun prérequis en TBT.

Ce que vous allez apprendre

- Clarifier la situation de départ.
- Identifier précisément la cible et l'axe de travail pertinent.
- Appliquer correctement le protocole TBT et acquérir la dextérité nécessaire à son utilisation.
- Observer, évaluer et ajuster le travail.
- Conduire l'accompagnement dans une posture claire, structurante et respectueuse.
- Analyser sa propre pratique, gagner progressivement en autonomie et transférer les acquis dans sa pratique professionnelle.

Comment se déroule le cursus ?

Jour 1 : Comprendre et poser les bases	Découvrir les fondements et la théorie de la TBT — Trauma Buster Technique, son origine, puis apprendre, expérimenter et commencer à pratiquer les premières étapes du protocole.
Jour 2 : Poursuivre l'apprentissage du protocole	Reprendre activement les acquis du premier jour, découvrir et expérimenter la suite du protocole, observer, questionner, répéter et renforcer les repères.
Jour 3 : Relier l'ensemble, intégrer et gagner en autonomie	Mettre en relation les différentes étapes, pratiquer de façon plus complète, recevoir des retours, vérifier les acquis essentiels et préparer la mise en pratique autonome qui intervient juste après la formation.
Après les trois jours : Pratiquer, consolider et certifier	Les mois suivants sont consacrés à la mise en pratique autonome accompagnée, à une journée de formation complémentaire et au travail de certification. Les participants peuvent poser leurs questions et bénéficier des échanges sur le groupe WhatsApp dédié au parcours.



Formation certifiante de praticien·ne en TBT — Trauma Buster Technique

Formation continue reconnue ASCA, école N°2360 et conçue en adéquation avec les critères RME

Ce qui est inclus

- 27 heures de formation en présentiel : 3 jours de base + 1 jour complémentaire.
- Le manuel officiel de la formation TBT — Trauma Buster Technique.
- Des supports pédagogiques pour faciliter la compréhension, l'intégration et le repérage des étapes.
- Des outils destinés à soutenir la mise en pratique, le suivi du protocole et la conduite des séances après la formation.
- Des mises en pratique, démonstrations, échanges, retours pédagogiques et vérifications des acquis.
- Un accompagnement pendant environ trois mois et l'accès au groupe WhatsApp dédié.
- L'accompagnement et le processus de certification de praticien·ne TBT.

Certification

Le parcours permet d'aller jusqu'à l'obtention du « TBT — Trauma Buster Technique — Practitioner Certificate ». La certification est incluse dans le cursus, mais elle n'est pas automatique.

Pour l'obtenir, le/la participant·e doit suivre le cursus, participer à la mise en pratique accompagnée, réaliser et remettre trois études de cas permettant de démontrer sa capacité à identifier précisément l'événement ou l'axe de travail pertinent et à appliquer correctement le protocole TBT.

Dans le cadre du processus de certification TBT, une validation favorable de la formatrice et l'accréditation de Rehana Webster sont requises. Une étude de cas supplémentaire peut être demandée si certains acquis doivent encore être vérifiés. Il doit être finalisé dans les trois mois suivant la formation de base. L'utilisation professionnelle de la TBT et l'usage du titre de praticien·ne TBT interviennent après l'obtention de la certification.

La formatrice

Corinne Dormond pratique la TBT depuis 2015 et la transmet comme formatrice certifiée depuis plusieurs années. Sa pédagogie part des acquis des participant·es et accorde une attention particulière à la clarté, à l'observation, à la mise en pratique et à l'intégration progressive des outils.

Elle aime rendre les notions complexes compréhensibles, concrètes et directement utilisables dans la pratique professionnelle. Elle est notamment titulaire d'un diplôme fédéral en art-thérapie et d'un brevet fédéral de formatrice d'adultes.

Informations pratiques

Dates	Plusieurs sessions par année
Lieu	Suisse Romande
Durée	Parcours d'environ trois mois intégrant 27 heures de formation en présentiel (3 jours de base + 1 jour complémentaire), ainsi qu'un travail personnel de certification.
Tarif	CHF 1'180.–, cursus complet
Prérequis	Aucun prérequis
Contact	WhatsApp — Atelier Vibration +41 79 417 87 25

La TBT est une technique, pas une thérapie. La formation vise l'apprentissage de la technique et non une prise en charge thérapeutique des participants.

Vous souhaitez vous inscrire ou poser une question ? Écrivez-moi directement sur WhatsApp.

Page 2 sur 3

Infographie comparative des approches thérapeutiques

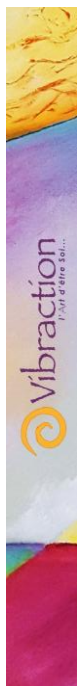
Cette comparaison permet de mieux comprendre la place spécifique de la TBT et la manière dont elle se distingue d'autres approches utilisées dans l'accompagnement du stress, des traumatismes et de leurs effets.

TBT, EFT, PNL, EMDR et hypnose

Repères simplifiés à visée pédagogique

	 EFT	 PNL	 TBT	 EMDR	 Hypnose
Porte d'entrée	émotion, inconfort ou souvenir perturbant	situation-problème, objectif ou vécu à transformer	événement précis ou axe de travail pertinent	souvenir traumatique ou expérience douloureuse	objectif, symptôme ou problématique actuelle
Ce qui est travaillé	charge émotionnelle et sensations associées	représentations internes, perceptions, stratégies	ce qui a été vu, entendu et ressenti dans l'événement	mémoire traumatique, émotions, croyances, sensations	images, sensations, associations et ressources internes
Caractéristiques	stimulation de points + focalisation	questionnement, recadrage, travail sensoriel	méthode factuelle, structurée et multisensorielle	stimulation bilatérale et retraitement	état d'attention modifié, suggestions, métaphores
Particularité	vise surtout l'apaisement émotionnel	met l'accent sur les schémas et les ressources	travaille l'événement à l'origine des réactions persistantes	souvent utilisée pour le retraitement des traumas	approche large, styles variables selon le praticien

© 2026 Vibration – Corinne Dormond



INSCRIPTION AU CURSUS CERTIFIANT TBT - TRAUMA BUSTER TECHNIQUE

La présente inscription, complétée par la Déclaration d'engagement et de consentement et les Conditions Générales ci-jointes, constitue le contrat de formation.

Date(s) du cours :	
Type d'inscription :	☐ Première inscription ☐ Répétition

Coordonnées

Civilité :	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
NPA / Localité :	
E-mail :	
Téléphone principal :	Autre :
Date de naissance :	

Reconnaissance professionnelle

Thérapeute agréé-e :	ASCA ☐ Oui ☐ Non RME ☐ Oui ☐ Non
----------------------	--

Tarifs et paiement

- Montant total formation (certification incluse) : CHF 1'180.-
- Répétition (participation aux frais du cursus) : CHF 400.-

Modalités de règlement :	acompte à l'inscription CHF 200.- ; solde à régler avant le début de la formation.
--------------------------	--

☐ Paiement de l'acompte par TWINT +41 79 417 87 25

☐ Paiement de l'acompte par virement bancaire

QR PostFinance →

IBAN CH14 0900 0000 1025 8525 1
SWIFT/BIC POFICHBEXX
Titulaire Corinne Dormond
1814 La Tour-de-Peilz
Communication Acompte formation TBT + date du cours



Informations et consentements

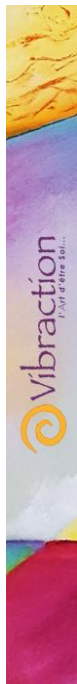
Les informations et certains documents pédagogiques liés au cursus sont transmis par voie électronique (e-mail ou envoi collectif).

☐ Je souhaite recevoir la newsletter Vibration (actualités, formations, événements et autres activités).

Par ma signature, je confirme mon inscription au cursus certifiant TBT, déclare avoir pris connaissance et accepte sans réserve la Déclaration d'engagement et de consentement et les Conditions Générales ci-jointes, et m'engage au paiement du montant correspondant au type d'inscription sélectionné.

Lieu, date : _____

Signature : _____



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE CONSENTEMENT

Cursus certifiant TBT - Trauma Buster Technique

1. Confidentialité et respect de la vie privée

Je m'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles, situations, expériences et échanges dont je pourrais avoir connaissance dans le cadre du cursus. Je m'engage à ne pas divulguer à des tiers les éléments permettant d'identifier un autre participant ou une personne évoquée ou accompagnée dans le cadre de la formation, sauf accord explicite de la personne concernée ou obligation légale. Je veille également au respect de la vie privée et de la dignité de chacun.

2. Études de cas et données des personnes accompagnées

Lorsque j'utilise une situation réelle dans le cadre d'un travail de certification, je m'engage à ne transmettre que les informations nécessaires à la compréhension et à l'évaluation de mon travail et à limiter autant que possible les données permettant d'identifier la personne accompagnée. Je m'engage à respecter les modalités de consentement, de confidentialité et de transmission prévues pour les études de cas. Le consentement de la personne accompagnée fait l'objet d'un document spécifique et ne peut pas être donné à sa place par l'apprenant.

3. Supports, contenus et propriété intellectuelle

Les supports, documents, contenus, visuels, présentations, enregistrements et autres éléments remis, présentés ou mis à disposition dans le cadre du cursus sont, selon leur nature, protégés par les droits de propriété intellectuelle de Corinne Dormond – Vibration ou d'autres titulaires de droits.

Le fait pour un participant de réaliser, avec autorisation, une photographie, un enregistrement audio ou vidéo pendant la formation ne lui confère aucun droit de reproduction, d'exploitation ou de diffusion sur les contenus ainsi enregistrés.

Je m'engage à ne pas reproduire, copier, photographier, scanner, enregistrer, transcrire, adapter, traduire, représenter, communiquer, publier, diffuser, transmettre, exploiter ou mettre à disposition de tiers, en tout ou partie, ces éléments, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, en dehors du cadre expressément autorisé.

Toute utilisation d'un élément dont Corinne Dormond – Vibration détient les droits nécessite son autorisation écrite préalable, précisant l'étendue de l'utilisation autorisée. Lorsque les droits appartiennent à un autre titulaire, l'autorisation doit être obtenue auprès de celui-ci.

4. Droit à l'image et autorisations

Pour toute question d'autorisation, l'absence de réponse vaut refus

4.1 Utilisation au sein du groupe de formation

J'autorise la réalisation de photographies, d'enregistrements audio ou de séquences vidéo sur lesquels je peux être identifiable, ainsi que leur partage exclusivement avec les participants de la session concernée, notamment par l'intermédiaire du groupe WhatsApp de la formation.

☐ OUI ☐ NON

4.2 Communication de Corinne Dormond – Vibration

J'autorise Corinne Dormond – Vibration à utiliser des photographies, vidéos ou séquences audiovisuelles sur lesquelles je suis identifiable afin de présenter ou promouvoir ses activités, notamment sur ses sites internet, réseaux sociaux, newsletters, supports imprimés, brochures, flyers, publications, annonces, articles de presse ou autres supports de communication.

☐ OUI ☐ NON

5. Effets personnels

Chaque participant reste responsable des effets personnels qu'il apporte sur le lieu de formation. Corinne Dormond – Vibration ne répond pas de leur perte, vol ou détérioration, sauf lorsqu'une responsabilité lui incombe en vertu de la loi.

Je certifie que les informations fournies dans le cadre de mon inscription et de la présente Déclaration sont exactes, complètes et conformes à la réalité.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des dispositions figurant dans la présente Déclaration d'engagement et de consentement et des questions qui m'ont été soumises, accepter ces dispositions et m'engager à les respecter.

Nom : _____

Prénom : _____

Lieu, date : _____

Signature : _____

Bases légales principales : art. 28 CC ; LPD (RS 235.1), notamment art. 6, 30 et 31 ; LDA (RS 231.1), notamment art. 10 et 11.

CONDITIONS GÉNÉRALES TBT

Cursus certifiant TBT - Trauma Buster Technique

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Champ d'application

Les présentes Conditions Générales régissent les relations contractuelles entre Corinne Dormond - Vibration, domiciliée à 1814 La Tour-de-Peilz (ci-après : « Vibration »), et la personne inscrite au cursus certifiant TBT (ci-après : « l'apprenant »).

Le formulaire d'inscription, la Déclaration d'engagement et de consentement (ci-après : « Déclaration ») et les présentes Conditions Générales forment ensemble le contrat de formation.

1.2 Nature de la formation

Le cursus certifiant porte sur la Trauma Buster Technique (ci-après : « TBT »). Il a pour objet l'apprentissage de cette technique et son intégration dans une pratique professionnelle.

La formation ne constitue ni une thérapie individuelle ni une thérapie de groupe et ne remplace pas une prise en charge médicale, psychologique ou psychothérapeutique lorsqu'un tel accompagnement est nécessaire.

2. INSCRIPTION ET CONCLUSION DU CONTRAT

2.1 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue au moyen du formulaire d'inscription au cursus certifiant TBT, sous forme papier ou électronique. La Déclaration ainsi que les présentes Conditions Générales font partie intégrante du contrat de formation.

2.2 Acompte et réservation de la place

Un acompte, dont le montant figure sur le formulaire d'inscription, est demandé au moment de l'inscription. La place est réservée après réception de cet acompte. Le solde est payable avant le début de la formation selon les modalités figurant sur le formulaire d'inscription.

2.3 Confirmation de l'inscription et de la session

La confirmation d'inscription atteste que l'inscription est enregistrée et que la place est réservée. Elle ne constitue pas encore la confirmation définitive de la tenue de la session.

Une session est organisée à partir d'un minimum de 4 apprenants. La session est définitivement confirmée au plus tard sept jours avant son commencement. Jusqu'à cette confirmation, l'inscription demeure enregistrée mais la tenue de la session n'est pas garantie.

2.4 Modalités d'organisation

Vibration se réserve le droit de modifier certaines modalités d'organisation du cursus, notamment les dates, horaires, lieux ou modalités de déroulement, lorsque des raisons organisationnelles ou des circonstances particulières le nécessitent. L'apprenant en est informé dans les meilleurs délais.

Une telle modification n'équivaut pas à une annulation de la formation et ne constitue pas, en soi, un motif de résiliation du contrat.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Prérequis

La formation ne nécessite aucun prérequis TBT.

3.2 Informations communiquées et situation personnelle

L'apprenant s'engage à communiquer des informations exactes, complètes et conformes à la réalité dans le cadre de son inscription et, pendant le cursus, à signaler toute modification pertinente des informations communiquées.

Lorsqu'une situation personnelle ou de santé est susceptible d'avoir un impact sur sa participation ou sur le bon déroulement du cursus, l'apprenant est invité à en informer Vibration afin d'évaluer les conditions dans lesquelles sa participation peut être envisagée.

Toute omission ou dissimulation d'une information importante susceptible de compromettre la sécurité de l'apprenant ou des autres participants, ou le bon déroulement du cursus, peut entraîner le report, l'interruption ou l'exclusion de l'apprenant du cursus.

4. STRUCTURE DU CURSUS ET CERTIFICATION

4.1 Structure du cursus

Le cursus comprend 27 heures de formation en présentiel, réparties en trois jours de formation de base et une journée complémentaire. Une période de mise en pratique et d'accompagnement complète le parcours de certification.

Le processus de certification doit être finalisé au plus tard dans les 90 jours suivant le dernier jour de la formation de base.

4.2 Journée complémentaire et supervision de remplacement

La journée complémentaire de formation / supervision fait partie du cursus de certification et intervient normalement environ un mois après la formation de base.

Lorsqu'un apprenant ne peut pas participer à la journée complémentaire organisée en groupe, une supervision individuelle de remplacement est agendée avec Vibration. Cette supervision permet de poursuivre le cursus de certification et donne lieu à la reconnaissance d'heures de formation continue selon les règles applicables des organismes concernés.

4.3 Certification

La certification est comprise dans le prix du cursus. Elle n'est pas automatiquement octroyée. Le paiement intégral du cursus et la participation aux éléments obligatoires constituent des conditions nécessaires à son obtention, mais ne suffisent pas à eux seuls à entraîner sa délivrance.

La certification est délivrée lorsque les exigences prévues par les Modalités de certification en vigueur sont satisfaites et que les compétences requises sont validées par Vibration.

Vibration peut demander des corrections, clarifications, travaux ou démonstrations complémentaires lorsque les compétences requises ne sont pas suffisamment démontrées.

L'issue du processus de certification n'a aucune incidence sur le prix du cursus et n'ouvre aucun droit à remboursement. La pratique professionnelle de la TBT et l'usage du titre de praticien-ne TBT sont réservés exclusivement aux personnes certifiées.

4.4 Répétition du cursus

Une personne ayant déjà suivi le cursus peut s'inscrire à nouveau en répétition, à un tarif préférentiel correspondant à une participation aux frais.

5. PRIX ET PAIEMENT

5.1 Prix

Le prix applicable est celui indiqué sur le formulaire d'inscription signé par l'apprenant. Il demeure applicable au contrat concerné pendant toute la durée du cursus.

5.2 Paiement et reconnaissance de dette

Les modalités de paiement figurent sur le formulaire d'inscription. Le non-paiement ne vaut pas annulation de l'inscription.

Par la signature du formulaire d'inscription, l'apprenant reconnaît devoir à Corinne Dormond - Vibration les montants devenus exigibles conformément au contrat. Le formulaire signé vaut reconnaissance de dette pour ces montants.

6. DÉSISTEMENT, INTERRUPTION ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

6.1 Désistement avant le début du cursus

Toute annulation de la part de l'apprenant doit être communiquée par écrit. Elle n'est considérée comme valablement reçue qu'après confirmation écrite de sa réception par Vibration.

En cas de désistement, le montant dû est déterminé selon le délai restant avant le début du cursus :

- 15 jours ou plus : 40 % du prix total
- entre 8 et 14 jours : 60 % du prix total
- 7 jours ou moins : 100 % du prix total

Tout montant déjà versé est imputé sur la somme due.

6.2 Interruption après le commencement du cursus

Après le commencement du cursus, le prix total demeure exigible lorsque l'apprenant décide d'interrompre sa participation. Les prestations déjà payées ne sont pas remboursées.

CONDITIONS GÉNÉRALES TBT

Cursus certifiant TBT - Trauma Buster Technique

6.3 Circonstances exceptionnelles

En présence de circonstances exceptionnelles dûment exposées et, lorsque cela est possible, documentées, Vibration se réserve le droit de déroger aux conditions prévues ci-dessus. Chaque situation est examinée individuellement et ne crée aucun droit automatique à un report, à une réduction ou à un remboursement.

7. REPORT, MODIFICATION, ANNULATION OU INTERRUPTION PAR VIBRATION

7.1 Report d'une session

Lorsque le nombre minimum d'apprenants n'est pas atteint ou que des circonstances importantes empêchent la tenue de la session, Vibration peut reporter celle-ci. L'apprenant en est informé dans les meilleurs délais et son inscription est transférée sur la prochaine session programmée. Si cette date ne lui convient pas, il peut choisir une session ultérieure disponible. Les montants déjà versés restent affectés au cursus.

7.2 Cessation définitive ou impossibilité de report par Vibration

Lorsque Vibration se trouve définitivement dans l'impossibilité de poursuivre ou de reporter le cursus, les conséquences contractuelles et financières sont déterminées conformément au droit applicable, en tenant compte des prestations déjà fournies.

7.3 Interruption après le début du cursus

Si Vibration doit interrompre le cursus après son commencement en raison de circonstances graves ou imprévisibles, les dispositions nécessaires sont déterminées en fonction de la situation concrète. Aucun remboursement automatique n'est prévu.

7.4 Frais indirects

Les frais engagés personnellement par l'apprenant en lien avec sa participation au cursus restent à sa charge. Aucun dédommagement ne peut être exigé de Vibration pour des frais indirects résultant notamment d'un report, d'une modification des modalités d'organisation ou d'une annulation de session.

8. ÉTUDES DE CAS ET CONSENTEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Lorsque la certification implique l'utilisation d'une situation réelle, l'apprenant doit respecter les règles de consentement, de confidentialité et de protection des données applicables aux personnes accompagnées. Seules les informations nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du travail doivent être transmises.

Le consentement de la personne accompagnée fait l'objet d'un document spécifique. Les modalités détaillées figurent dans les Modalités de certification et dans le document de consentement applicable.

9. PROTECTION DES DONNÉES

9.1 Principes

Vibration traite les données personnelles nécessaires à l'inscription, à l'organisation du cursus, à la facturation, au suivi pédagogique et à la certification conformément au droit suisse applicable en matière de protection des données.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, sous réserve des obligations légales de conservation applicables, notamment comptables. Les données devenues inutiles sont supprimées ou anonymisées conformément au droit applicable.

10. COMMUNICATIONS ET GROUPE WHATSAPP

10.1 Communications nécessaires au cursus

Les communications nécessaires à l'exécution du contrat de formation - confirmation, informations pratiques, documents pédagogiques, accompagnement, journée complémentaire et certification - sont adressées aux apprenants par les canaux utilisés dans le cadre du cursus.

10.2 Groupe WhatsApp

Un groupe WhatsApp est utilisé comme canal de communication du cursus. Les apprenants y sont intégrés afin de recevoir les informations pratiques et pédagogiques et de pouvoir poser leurs questions liées à la formation. La participation active aux échanges n'est pas obligatoire.

Les apprenants sont informés que leur numéro de téléphone et certaines informations de leur profil peuvent être visibles par les autres membres du groupe. Les échanges du groupe sont soumis aux obligations de confidentialité prévues par la Déclaration.

10.3 Newsletter Vibration

L'inscription à la newsletter Vibration est facultative et fait l'objet d'un choix séparé. Elle n'est pas une condition de participation au cursus.

11. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE CONSENTEMENT

La Déclaration signée par l'apprenant fait partie intégrante du contrat de formation. Elle précise notamment les engagements et choix relatifs à la confidentialité, au respect de la vie privée, aux études de cas et aux données des personnes accompagnées, à la propriété intellectuelle, au droit à l'image et aux effets personnels. Les engagements et autorisations qu'elle contient s'appliquent conformément à leur objet et, lorsque leur nature le justifie, au-delà de la fin du cursus.

12. RESPECT DU CADRE ET EXCLUSION

L'apprenant s'engage à respecter le cadre pédagogique, les autres personnes, les règles de confidentialité et les engagements figurant dans la Déclaration.

Vibration peut exclure un apprenant en cas de comportement grave, de non-respect important du cadre, d'omission ou de dissimulation d'une information essentielle susceptible de compromettre la sécurité, la confidentialité ou le bon déroulement du cursus.

Une exclusion prononcée pour ces motifs ne donne droit à aucun remboursement. Vibration se réserve en outre le droit de refuser toute inscription ultérieure de la personne concernée.

13. FORMATION CONTINUE ASCA / RME

Le cursus est annoncé comme formation continue reconnue ASCA, école N°2360, et conçu en adéquation avec les critères RME. Ces mentions concernent uniquement la formation continue des thérapeutes déjà agréés ASCA ou RME.

La prise en compte effective des heures dépend des conditions applicables au statut et à la méthode de reconnaissance de l'apprenant. Vibration ne peut être tenue responsable d'une modification ultérieure des critères, règlements, pratiques ou décisions de ces organismes.

La TBT ne constitue pas une méthode reconnue ouvrant l'accès à un agrément ASCA ou RME.

14. DROIT APPLICABLE, FOR ET VERSION CONTRACTUELLE

14.1 Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable. Le for juridique est fixé à 1814 La Tour-de-Peilz (VD).

14.2 Version applicable

La version des Conditions Générales faisant foi est celle acceptée lors de la conclusion du contrat concerné. Toute nouvelle inscription, y compris en répétition, est soumise à la version des Conditions Générales acceptée avec le nouveau contrat.